

CERTIFICATION DES STRUCTURES SPORTIVES ET CONNEXES POUR UNE EPREUVE NATIONALE

CLUB : .	COMITE :
Nom du Président : .	
Adresse : .	
Téléphone :	
E mail :	
Lieu d'implantation de la piste :	

N° D'ENREGISTREMENT F.F.C.
(sous forme : AA/MM/JJ/N° CN.....)

						CN
--	--	--	--	--	--	----------

C : Certification et N : nationale

Fédération Française de Cyclisme

Vélodrome National – 1 rue Laurent Fignon – CS 40100 – 78069 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Reconnue d'utilité publique (Décret du 24 décembre 1919)

1 – CERTIFICATION : CONFORMITE DES STRUCTURES

La procédure de certification, qui constitue la reconnaissance officielle de la conformité des structures sportives et connexes pour la réalisation d'une épreuve nationale est une démarche préalable incontournable.

Le présent document est destiné à CERTIFIER la conformité des structures sportives et connexes pouvant recevoir des épreuves nationales.

Les différents critères énoncés ci-après résultent des impositions et recommandations contenues dans le règlement F.F.C. et dans le cahier des charges des épreuves nationales.

Ces critères sont regroupés en deux catégories :

- Les structures sportives
- Les structures connexes

La conformité des structures est réhabilitaire pour la poursuite de la candidature.

En signant le procès-verbal de visite, les représentants du club, de la municipalité et du comité régional s'engagent à ce que tous les critères obligatoires soient respectés et non modifiés jusqu'à la fin de l'épreuve concernée.

Lors de l'épreuve, un organisateur qui ne respecterait pas son engagement relatif aux critères obligatoires mais non vérifiables lors de la visite ne pourrait pas être candidat à une autre organisation nationale pendant trois ans.

La validité de la certification pour une épreuve nationale s'éteint dès la fin de l'épreuve concernée c'est-à-dire après validation des résultats par le Président de jury.

Une nouvelle procédure de certification devra être engagée pour chaque épreuve.

Les frais du représentant de la commission nationale et du Président de jury sont à la charge du Comité Régional ou du Club demandeur selon les règles de la FFC en vigueur à la date de la certification.

En cas de non-respect constaté par le Président de la CN ou son représentant, la caution prévue au cahier des charges de l'épreuve ne sera pas restituée.

Le dossier de certification comprend a minima :

- ✓ Le présent compte rendu de visite signé,
- ✓ Le rapport photographique des structures fixes et mobiles si possible,
- ✓ Les différents plans (implantation générale, drainage, arrosage...)

A – STRUCTURES SPORTIVES

A.1 - PARC PILOTE

A.1.1 - Obligatoire.

	Existant	Le jour de la course	NON
Clôture			
Point d'eau			
Panneaux d'affichage des feuilles de séries en nombre suffisant			
Sanitaires, W.C.			

A.1.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Structures couvertes			

A.2 – PREGRILLE

A.2.1 - Obligatoire.

	Existant	Le jour de la course	NON
10 couloirs (pouvant accueillir 8 pilotes)			
1 couloir pour les pilotes retardataires			
Numérotation à l'entrée des couloirs			
Structure couverte			
Sonorisation pour l'appel des pilotes			

A.3 - BUTTE DE DEPART

A.3.1 - Obligatoire.

	Existant	Le jour de la course	NON
Accès aisé			
2 mâts pour banderole de départ			
Système d'affichage des numéros de séries			
Numérotation de 1 à 8 des places de chaque côté de la grille			
Plate forme horizontale pour le starter pouvant voir l'ensemble de la piste			
Sonorisation pour le starter			

A.3.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
2 lignes au sol distantes de 2 m pour les races en attente			
Balustrade continue ni angle pointu ni aspérité le long des bords latéraux de la butte			

A.4 - PISTE

A.4.1 - Obligatoire

	Existant	Le jour de la course	NON
Tracé au sol matérialisant les limites de la piste			
Système d'arrosage de la piste			
Drainage de la piste (Praticable de tout temps)			
Emplacements pour les secouristes en communication directe avec le réseau routier et permettant le parking d'une ambulance de service (non visible du public)			
Sonorisation de puissance professionnelle (uniformément répartie)			
Clôture de toute la piste à 2 m au moins de celle-ci			

A.4.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Revêtement de couleur foncée			
Podium surélevé et couvert pour le speaker			
Emplacement stable pour les commissaires			
Accessibilité aisée à tous les endroits de la piste			

A.5 – LIGNE ET ZONE D'ARRIVEE

A.5.1 - Obligatoire

	Existant	Le jour de la course	NON
Ligne d'arrivée de 4 cm de large peinte en noir au milieu d'une bande blanche de 24cm			
Poteaux pour banderole au moins à 1 m derrière la ligne et décalés pour l'implantation de la vidéo			
Communication directe avec le secrétariat			
Emplacement vidéo avec point électrique (Photofinish)			
Emplacement vidéo dans l'axe de la ligne (caméra de profil)			
Emplacement vidéo en arrière de la ligne (caméra de face)			
Emplacement pour les responsables de comité si nécessaire			
Deux signalisations indiquant l'ordre d'arrivée prévue et une zone d'attente pour les litiges			
Clôturée			

A.5.2 - Souhaitable

	Existant	Le jour de la course	NON
Zone de ralentissement suffisamment longue ((+ de 20m)			
Emplacement des pilotes arrivés laissant libre cette zone			
Structure couverte de la zone d'arrivée			

A.6 - QUARTIER RESERVE AUX DIVISIONS NATIONALES

C.1.1 - Obligatoire

	Existant	Le jour de la course	NON
Espace libre pour implanter les tentes des équipes de Divisions Nationales suivant les dispositions de la FFC (ordre d'emplacement du plus près du parc au plus loin suivant le dernier classement connu) DN1 27 m2 DN 2 18 m2 (Pas de teams, commerces à proximité)			

B – STRUCTURES CONNEXES

B.1 - Obligatoire

	OUI	Le jour de la course	NON
Secrétariat de traitement de course de 15 m ² minimum vitré en totalité sur le grand coté face à l'arrivée (permanent ou temporaire)			
Local pour commissaires, reprographie et rangement matériel			
Local de confirmation des inscriptions des pilotes			
Panneaux pour feuilles de séries			
Podium pour remise des récompenses			
Poste de secours fermé et isolé du public			
Sanitaires, W.C. pour les officiels			

B.2 – Souhaitable (l'épreuve nationale)

	OUI	Le jour de la course	NON
Local pour les officiels			
Emplacement pour les teams à proximité de la piste			

Commentaires éventuels :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à : le :

Signature des représentants	
Président du Club ou Entité organisatrice	Président de la CN BMX ou son représentant